

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

COMMUNE

DE

A V I S

ROGNAIX

73730

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2015**

Présents : Patrice BURDET, Jacqueline LEGER, Maud BIDET, Stéphanie RIPERT, Florian CHAMBIOT CLERC, Eric DUQUESNOY, Philippe ESCALLIER, Jacqy THEILLOL,

Absents excusés: Monique GUMERY, Christelle MICHEL, Adam AMELLAL

Président de séance : Patrice BURDET

Secrétaire de séance : Stéphanie RIPERT

Monsieur le maire demande au conseil municipal de rajouter à l'ordre du jour la délibération suivante : versement d'une subvention à l'association « Pouspies majorettes ».

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2015**

- Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

**DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU MAIRE**

- ❖ **Site internet de Rognaix** : la réalisation du nouveau site internet de la commune de Rognaix est attribuée à l'entreprise TEAMINFO située à Aigueblanche (Savoie) pour un montant de 4 189,00€ TTC.

**I) DEMANDE DE DEROGATION (LIEU DE CELEBRATION DE MARIAGE)**

Monsieur le maire informe le conseil municipal du projet de célébration du mariage de messieurs Anthony BRUNOD et de Jérôme GUILLOME le 31 octobre 2015 qui doit réunir 150 invités. La salle des mariages ne permettant pas d'accueillir un nombre aussi important de convives, le mariage sera célébré à la salle polyvalente.

- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal demande une dérogation pour déplacer la salle des mariages à la salle polyvalente de Rognaix.**

**II) EMPLOI JEUNES ÉTÉ 2015**

Monsieur le maire expose au conseil municipal le projet d'embaucher des jeunes pour les services technique et administratif pour l'été 2015.

- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal décide d'embaucher 4 jeunes :**
  - 2 de plus de 18 ans, au service technique en juin et juillet
  - 2 de 16 ans à 18 ans, au service administratif en juillet et août.

**III) MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE L'ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal la délibération du 26 septembre 2014 concernant l'augmentation du temps de travail de l'adjoint technique suite, notamment, à la modification des rythmes scolaires.

Or il s'avère que le temps de travail alloué à l'agent a été surestimé. Afin de réajuster les heures nécessaires au bon fonctionnement du service, monsieur le maire propose de supprimer le poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à 19h36 annualisé/semaine et de créer un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à 18h27 annualisé/semaine à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015.

- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal approuve cette modification du temps de travail de l'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe et charge monsieur le maire de procéder à l'établissement de l'arrêté de nomination dans le nouveau temps de travail.**

#### **IV) AVENANT N°1 A LA CONVENTION CANTINE SCOLAIRE ENTRE LES COMMUNES DU RPI ET LE COLLEGE DE ST PAUL/ISERE**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal la convention de la cantine scolaire entre les communes du RPI et le collège de St Paul/Isère signée le 05/09/2014. L'article 2 de cette convention stipule que les prix des repas pourront être réévalués chaque 1<sup>er</sup> mai pour l'année scolaire suivante. Monsieur le directeur du collège de St Paul/Isère a informé les communes de l'augmentation de 5 centimes du repas pour la rentrée scolaire 2015/2016. Le prix du repas est fixé à 5,20€ pour les enfants du primaire (CP à CM2) et de 4,95€ pour les enfants de maternelles (PS au GS)

- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal approuve les nouveaux tarifs des repas de la cantine scolaire à la rentrée scolaire 2015/2016 et autorise monsieur le maire à signer la convention.**

#### **V) CANTINE SCOLAIRE : APPROBATION REGLEMENT INTERIEUR**

Suite à la modification des tarifs de repas de la cantine scolaire pour l'année scolaire 2015/2016, le règlement intérieur de la cantine scolaire doit être modifié.

- **Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve les termes du règlement qui sera appliqué à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2015 et autorise monsieur le maire à signer ce règlement et à l'adresser à tous les parents ayant inscrit leur enfant au service de restauration scolaire.**

#### **VI) CANTINE SCOLAIRE : CONVENTION DE MUTALISATION DE SERVICE AVEC LA COMMUNE D'ESSERTS-BLAY**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal la convention de mutualisation de service signée le 05/09/2014 avec la commune d'Esserts-Blay pour la livraison des repas de la cantine scolaire. Cette convention est conclue pour l'année scolaire 2014/2015.

La commune d'Esserts-Blay souhaite reconduire ce service de mutualisation pour l'année scolaire 2015/2016.

- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal approuve la convention de mutualisation de service avec la commune d'Esserts-Blay et autorise monsieur le maire à la signer.**

#### **VII) SUBVENTION A L'ASSOCIATION POUPSIES MAJORETTES**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal l'accord de la municipalité du 03/03/2015, de participer financièrement au flochage de survêtements par l'association « Poupies majorettes » d'un montant de 98,80€. Or lors du règlement des survêtements par l'association « Poupies majorettes », le magasin a voulu que l'association paie l'intégralité des dépenses (survêtements et flochage).

Monsieur le maire propose de verser une subvention à l'association « Poupies majorettes » pour financer le flochage des survêtements.

- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal approuve le versement d'une subvention de 100€ à l'association « Poupies majorettes ».**

#### **■ QUESTIONS DIVERSES ET ORALES :**

- ❖ **réunion quartier** : elle aura lieu le vendredi 29 mai à 19h30 à la salle polyvalente et concernera le quartier de la VILLE.
- ❖ **Travaux du lotissement des Grangets** : la tranche 2 est terminée et 2 lots sont réservés. L'huissier Maître MILESI est venu constaté les bordures de voirie de la tranche 1 qui sont abimées dues à des matériaux pas solides. La mairie va demander à l'entreprise FTGE de réparer les bordures.
- ❖ **Travaux aménagement sécurisé devant l'école**. Ils sont terminés.
- ❖ **Broyages des branches** : monsieur Sébastien PERRIER interviendra vendredi 15 mai 2015 dès 8 heures.

- ❖ **Eboulement route forestière.** Suite aux fortes pluies du 1<sup>er</sup> mai, une partie de la route forestière au niveau de la Culaz s'est effondrée. La route est interdite aux camions. les services RTM sont venus constater les dégâts. Une analyse des sols sera faite, elle déterminera les travaux à effectuer (mur de soutènement).
  
- ❖ **Aménagement au haut de la Ville.** une demande de permis de construire va être déposée sur une parcelle à la Contamine pour construire une maison individuelle. Pour accéder à cette parcelle, une propriété privée doit être traversée.  
Cette zone est en Aub et la commune a déjà engagé des travaux pour amener les réseaux en bord des terrains afin de faciliter les opérations d'urbanisations à venir sur cette zone.  
La commune pourrait acquérir une parcelle au milieu de cette zone afin de créer une voirie, et d'en faciliter l'aménagement.  
Des négociations auront lieu avec les propriétaires, afin de trouver des solutions.
  
- ❖ **Les travaux du parking aux Planets :** ils débuteront début juin 2015 pour un montant de 14 280€ HT

Les sujets étant épuisés, la séance est levée à 20h30.

Fait à Rognaix, le 15 mai 2015  
Affichage le 18 mai 2015

Le maire,

Patrice BURDET.

